

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2013

2013 DDEEES 183G Subventions et conventions avec les associations Semaines Sociales de France et Alliance Nationale des Villes d'Innovation pour l'Emploi – Alliance Villes Emploi.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer deux conventions et à verser aux associations dont la liste suit les subventions qui y sont liées ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer les conventions jointes en annexe et à verser aux associations dont la liste suite, les subventions qui y sont liées.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Semaines Sociales de France, 18 rue Barbès 92128 Montrouge cedex (numéro SIMPA : 43921, numéro de dossier : 2013_06970).

La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65 - nature 6574 - ligne DF55007 - rubrique 913 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'année 2013, sous réserve des crédits disponibles.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Alliance Nationale des Villes d'Innovation pour l'Emploi – Alliance Villes Emploi, 28 rue du 4 septembre 75002 Paris (numéro SIMPA : 160501, numéro de dossier : 2013_07779).

La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65 - nature 6574 - ligne DF55007 - rubrique 913 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'année 2013, sous réserve des crédits disponibles.